

DÉLÉGATION À L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DIRECTION DE LA CULTURE

N° de l'ordre du jour : **23**

Rapporteur : Madame Bénédicte MOSNIER

Musées municipaux - Musée Nicéphore Niépce - Acquisition de pièces pour les collections

EXPOSE

Rappel du contexte :

Le musée Nicéphore Niépce enrichit régulièrement ses collections de pièces susceptibles de compléter la version historique, artistique et sociologique de la photographie qu'il propose au public.

Les propositions d'acquisitions faisant l'objet du présent rapport s'élèvent à 20 000 € TTC.

Conformément au Code du Patrimoine, ces propositions d'acquisitions ont été ou seront présentées préalablement à la Commission Scientifique Interrégionale d'acquisitions des musées de Bourgogne-Franche-Comté pour validation.

Description du dispositif proposé :

La Ville de Chalon-sur-Saône envisage les acquisitions suivantes pour les collections du musée Nicéphore Niépce :

- Achat des séries « Centre d'hébergement pour enfants », Pnohm Penh (11 photographies encadrées, 50x50 cm) et « Ice » (101 photographies encadrées [25,4 x 33,5 (55), 22,4 x 33,4 cm (46)], à Antoine d'Agata, 18 B Rue de Reuilly à Paris (12°), 7 000 €

Antoine d'Agata livre une photographie iconoclaste. Il propose des clichés radicalement différents des autres photoreporters. Membre de l'agence Magnum, Antoine d'Agata propose une photographie singulière et excessive : « Ma photographie, qu'elle emprunte la forme d'un journal ou d'un document, est avant tout un cri, une réaction instinctive, irrationnelle, excessive parfois, mais sincère, devant l'horreur à laquelle tout homme doit faire face ».

Les deux séries acquises explorent les désastres de la drogue et de l'addiction en Asie (Cambodge, Japon) et en Amérique du Sud (Salvador, Cuba, Brésil).

- Achat d'un ensemble de 41 œuvres « A Room with a View » à Baptiste Rabichon, 7 rue Ricaut à Paris (13e arr.), 8 000 €

Le travail de Baptiste Rabichon est empreint de traces du présent, de vestiges des fantasmagories de l'enfance, autant que de références à l'histoire de l'art, au cinéma, ou aux jeux vidéo. L'artiste use des capacités de la photographie à rendre compte d'une expérience vécue, comme à s'extraire de la réalité. Il oscille en permanence entre prélèvement du réel et interprétation. Dans son atelier, au laboratoire, il expérimente et combine de multiples processus : prises de vues et tirages analogiques, projections à l'agrandisseur, photogrammes, photographies digitales, collages numériques, etc. Différentes temporalités se retrouvent ainsi entrecroisées sur le tirage, telles des strates de mémoire, des réminiscences sensorielles qui s'entrechoqueraient avec le moment présent. Baptiste Rabichon crée des univers fictionnels qui nous parlent pourtant du monde dans lequel nous vivons. Il nous met face à notre rapport compulsif et obsessionnel à l'image. Selon ses propres termes, il s'agit d'« expériences contradictoires du monde, l'une remplie de durées, d'instant, de souvenirs et de projections, l'autre immédiate et primitive » qui se combineraient sous ses mains dans le noir du laboratoire.

A Room with a view constitue une sélection parmi ses premiers travaux, cinq séries réalisées entre 2017 et 2019.

- Achat de deux photographies de la série « De l'extraction : un portrait français » et « Ors, Guyane française, 2022-2023 », à Sarah Ritter, 31 rue Renan à Besançon (25000), 5 000 €

Depuis 2021, Sarah Ritter mène une exploration sensible et de terrain sur les activités extractives. La Guyane est le territoire français qui compte le plus de mines en activités, du fait de la présence d'or dans son sol. Les mines peuvent être légales, encadrées par la législation française, ou illégales, prospection hors de toute précaution pour les humains qui y travaillent et pour le milieu environnant. Elle a pu assister à toutes les étapes de l'extraction de cet or, qui n'a pas d'autre valeur que monétaire dans notre monde.

DECISION

Cadre juridique :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1111-1 et L2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L451-1 et R 451-2 du Code du Patrimoine,

Il est demandé au Conseil municipal :

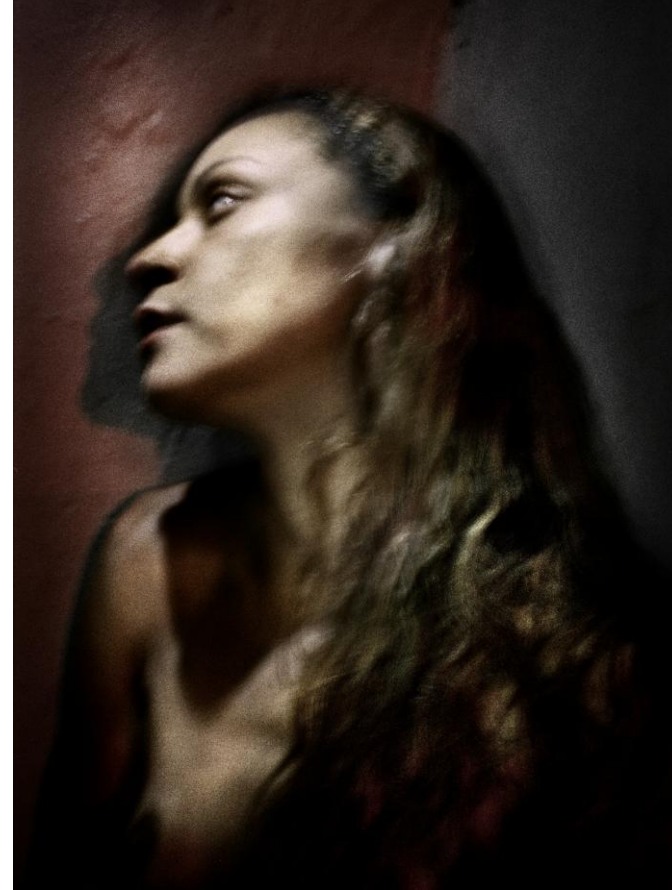
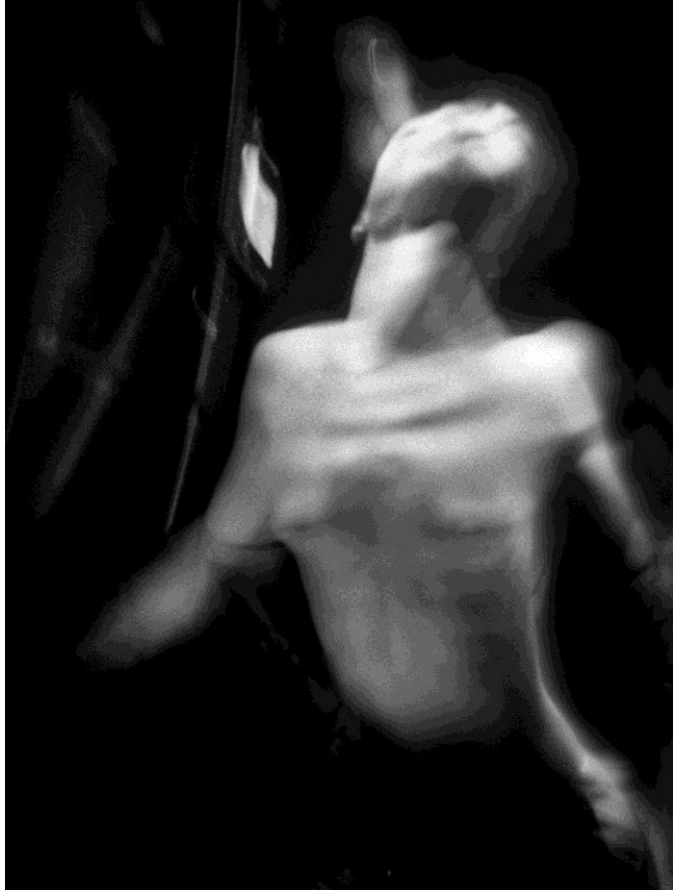
- D'approuver les acquisitions précitées sous réserve de l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale d'acquisition des musées et de l'incorporer au domaine public mobilier municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à ces acquisitions.

Achat de collections pour le musée Nicéphore Niépce

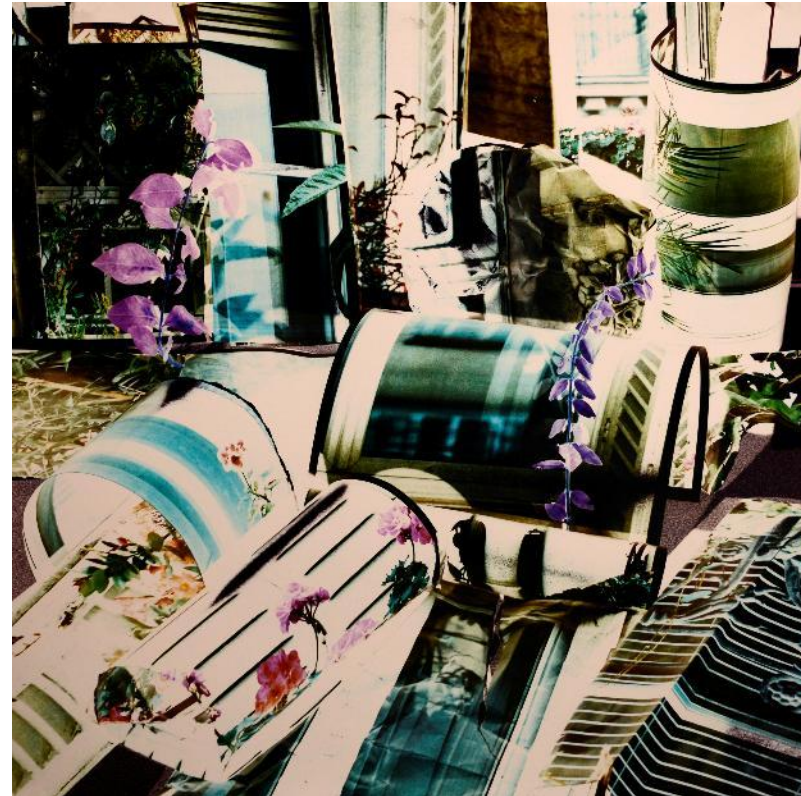


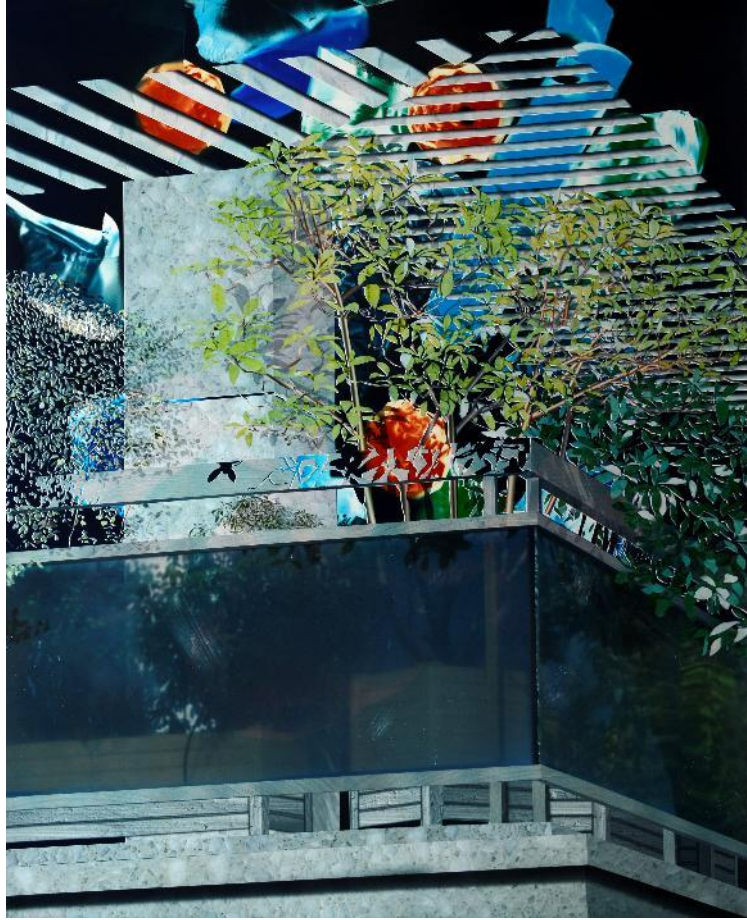
Antoine d'Agata, séries *Centre d'hébergement pour enfants*, *Pnohm Penh* et *Ice*, Achat à l'artiste 7000 euros



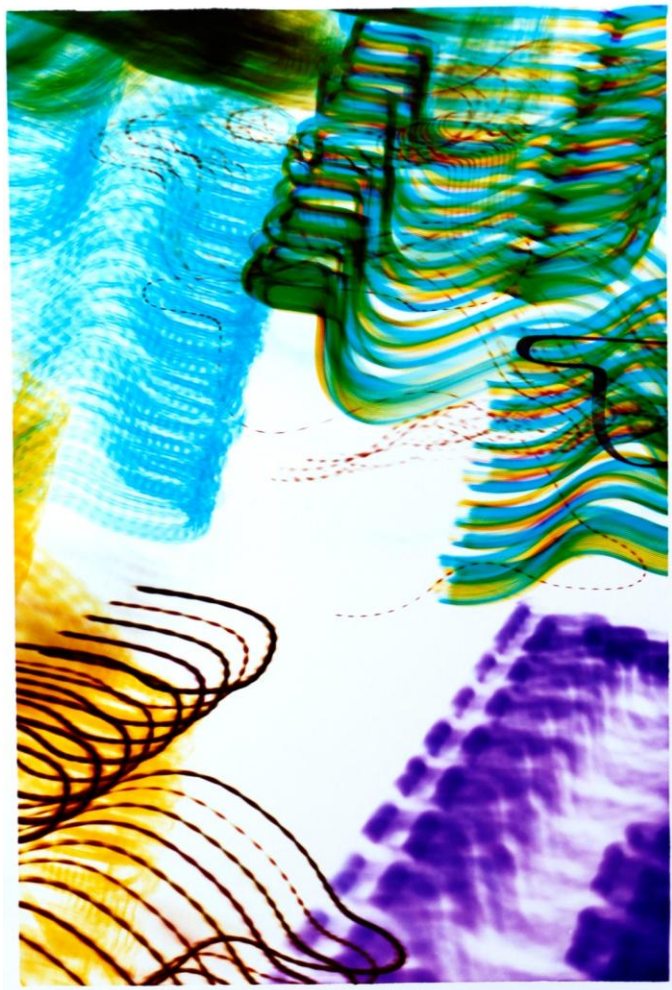


Baptise Rabichon, 41 œuvres *A Room with a View*, achat à l'artiste, 8000 euros
Séries Album, Balcons, Les chemises de mon père, Lodhi Gardens Trees, Manhattan Drawings









Sarah Ritter, Deux photographies extraites de la série De l'extraction : un portrait français
Achat à l'artiste, 5000 euros



